



# Commune de Pompaples

Préavis N° 02.2026/1

## **Demande de crédit de CHF 740'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains de la Route du Milieu du Monde.**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

### **1. PREAMBULE**

Dans le cadre de la poursuite de l'entretien des routes communales, la Municipalité souhaite procéder à la réfection du solde de la route du Milieu du Monde. Le présent préavis porte sur le tronçon s'étendant depuis le ruisseau du Nozon jusqu'à l'entrée de la localité, côté La Sarraz, où est placé le panneau 50 km/h.

Avant de procéder à ces travaux d'entretien de la chaussée, la Municipalité a souhaité intégrer les adaptations nécessaires des réseaux souterrains existants et les besoins des services externes tels que la Romande Energie, Cadcime, Swisscom, etc.

Le secteur concerné par le présent préavis est représenté ci-dessous en orange :



Figure 1 – Secteur concerné par le présent préavis

## 2. SITUATION EXISTANTE

### 2.1. Etat du revêtement de la chaussée

La route du Milieu du Monde présente de multiples fissures et un nombre conséquent de réparations liés aux fouilles précédentes.



Figure 2 – Etat du revêtement actuel

Toutefois, une analyse de la chaussée a été réalisée en collaboration avec un laboratoire routier. Celle-ci a permis de définir la qualité du coffre de la route et sa portance, puis d'évaluer la présence de pollution dans les couches de revêtement.

Les conclusions de l'auscultation de la chaussée réalisée sont les suivantes :

- Le relevé sommaire des dégradations montre la présence d'une fissuration et d'une déformation de surface et non en profondeur.
- Les revêtements bitumineux en place montrent des épaisseurs et des structures assez homogènes.
- Les épaisseurs relevées sont suffisantes par rapport aux charges de trafic.
- Tous les prélèvements présentent une teneur en HAP inférieure 250 mg/kg d'enrobé.
- Les mesures de portance montrent que la fondation de la chaussée existante est suffisante pour absorber le trafic prévisionnel des 20 prochaines années.

Au vu des résultats ci-dessus, il est proposé un renouvellement partiel des couches de revêtement bitumineux en dehors des fouilles à réaliser.

## 2.2. Etat du réseau d'évacuation des eaux

Le réseau d'évacuation des eaux, déjà en système séparatif, a fait l'objet de contrôles par caméra vidéo pour définir son état.

Le réseau des eaux usées présente quelques défauts qui doivent être réparés avant la réfection de la chaussée. Il s'agit notamment d'angles trop importants (changements de direction) empêchant un entretien correct des canalisations par curage et d'autre part de la présence de contre-pente de certains tronçons ayant subi des affaissements.

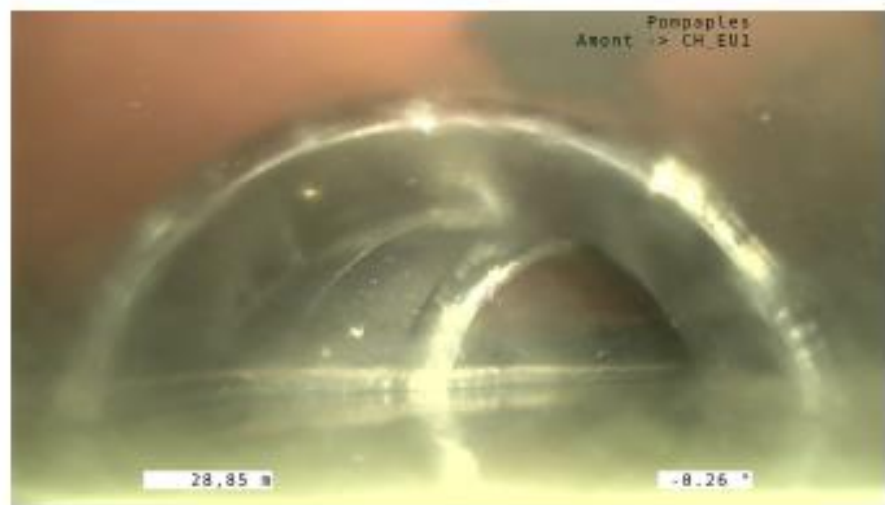
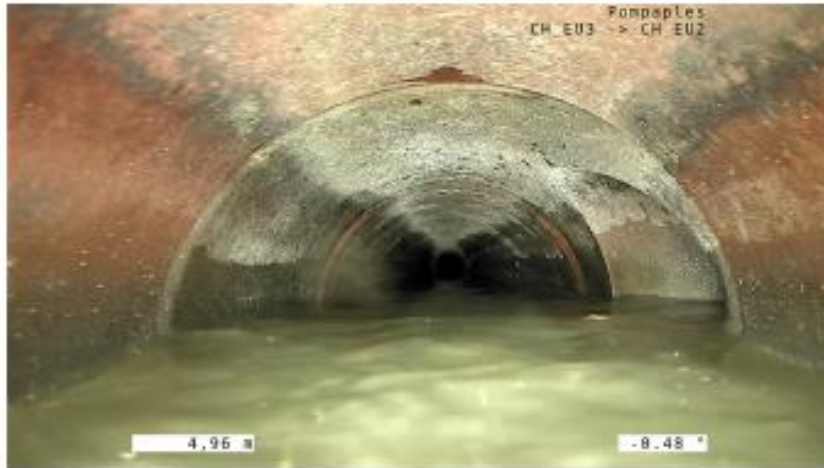


Figure 3 – Extraits du rapport caméra indiquant une forte contre-pente sur les eaux usées

L'état des canalisations d'eaux claires est lui satisfaisant et ne présente pas de sous-dimensionnement. Fort de ce constat, celui-ci sera maintenu en l'état.

### 3. PRÉSENTATION DU PROJET

#### 3.1. Réfection du revêtement

Les bords de chaussée seront renforcés et délimités par un rang de pavés en granit.

Des marquages au sol cyclables seront mis en place de part et d'autre de la chaussée pour poursuivre l'aménagement déjà existant sur le tronçon supérieur de la route.

Des améliorations au niveau du marquage sont également prévues pour clarifier ponctuellement le guidage des piétons, notamment aux abords de l'auberge du Milieu du Monde.

La chaussée sera réfectionnée sur l'ensemble du tronçon, représenté en beige, au travers de la méthode ci-dessous :

- Rabotage du revêtement sur 8 cm
- Pontage des éventuelles fissures restantes et mise en place localement d'un treillis de pontage des fissures au droit des joints de pose liés aux fouilles/réparations
- Encollage avec une émulsion de bitume (colle)
- Mise en œuvre d'une couche de liaison en AC B 16 S de 5 cm
- Encollage avec une émulsion de bitume (colle)
- Mise en œuvre d'une couche de roulement en SDA 4-12% ou AC MR 8 VD sur 3 cm selon les tronçons.

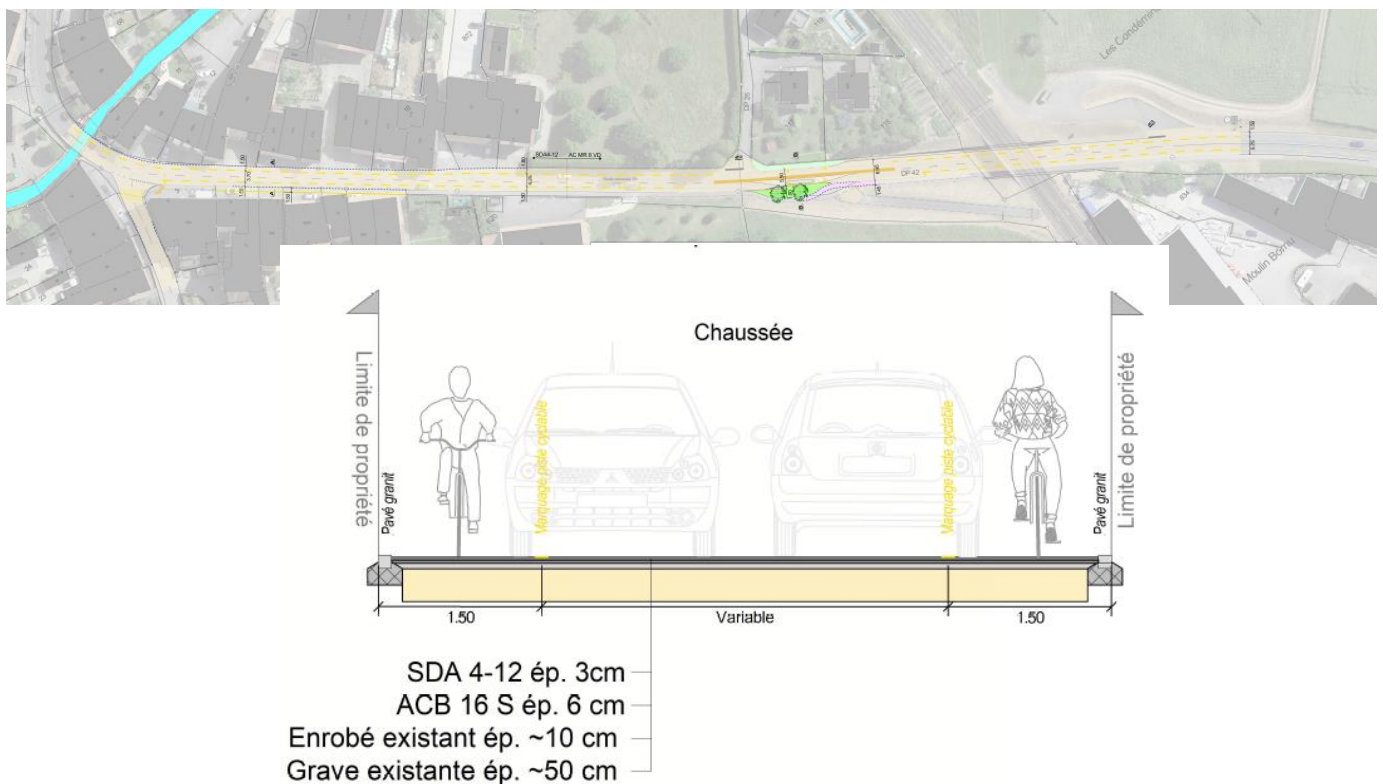


Figure 4 – Situation de la réfection de la chaussée et coupe-type

Dans le cadre de la réfection de la chaussée, le projet prévoit de revoir l'îlot central situé après le pont CFF. En effet, celui-ci ne correspondant plus aux normes actuelles en termes de géométrie routière, il sera supprimé et remplacé par un rétrécissement latéral ponctuel.

L'aménagement actuel rend également dangereux les mouvements des bus articulés et des convois agricoles car ils sont obligés d'empiéter sur la voie d'en face pour terminer le franchissement de la déviation.

La plantation de deux arbres viendra remplacer l'espace de chaussée inutilisé et permettra de créer un volume de végétation et rétrécir visuellement l'espace perceptible.

Une bande centrale en marquage beige viendra compléter le secteur de manière à marquer la porte d'entrée.



Figure 5 – Extrait de l'adaptation de la porte d'entrée

Finalement des travaux d'adaptation du réseau électrique de l'éclairage public seront réalisés par la pose de tubes et remplacement des câbles afin de disposer d'une phase de courant continu.

### 3.2. Réfection des canalisations

Des interventions ponctuelles sur les eaux usées sont prévues pour remplacer les tronçons présentant des fortes contrepentes et supprimer les coudes et angles empêchant le passage de caméra et cureuse. Ceci est d'autant plus important que la pente globale du réseau sur ce tronçon de la route du Milieu du Monde est très faible et nécessite un curage plus important que dans d'autres secteurs du village.

Les tronçons représentés en rouge plus épais seront remplacés au travers de travaux de fouille.



Figure 6 – Tronçons EU devant être réfectionnés

### 3.3. Autres travaux à coordonner

La Romande Energie procédera en parallèle des travaux communaux et à sa charge à la mise en souterrain de sa ligne aérienne.

Cadcime profitera également du chantier pour réaliser des travaux de branchements privés au système de chauffage à distance.

### 3.4. Planning

L'étude du projet a été réalisée de manière à pouvoir entreprendre les travaux avant l'arrivée des bus articulés desservant l'hôpital de Saint-Loup.

Le planning prévisionnel est le suivant :

Votation du crédit de réalisation	février 2026
Début des travaux	mi-mars 2026
Pose des couches de roulement	août 2026

Les travaux seront réalisés à l'aide de feux durant la période de réalisation des fouilles et pose des bords de route. Une intervention sera planifiée en août pour finaliser la pose des revêtements sur route fermée, de manière à assurer une qualité de finition et améliorer la durée de vie de la chaussée.

#### 4. DEVIS DES TRAVAUX

Le coût des travaux est détaillé ci-après :

Génie civil – Chaussée et aménagement	CHF	384'000.00
Génie civil – Assainissement EC et EU	CHF	126'000.00
Expertise routière : analyse + rapport	CHF	10'000.00
Curages et contrôles de canalisations	CHF	8'000.00
Aménagements paysagers	CHF	10'000.00
Eclairage public	CHF	15'000.00
Marquage et signalisation	CHF	30'000.00
Honoraires d'études, direction des travaux et géomètre	CHF	107'000.00
Divers et imprévus	CHF	60'000.00
<b>TOTAL DES TRAVAUX (TTC)</b>	<b>CHF</b>	<b>740'000.00</b>

Les montants des travaux indiqués ci-dessus sont basés sur un appel d'offres réalisé en conformité avec la loi sur les marchés publics.

Ces travaux n'engendreront pas de frais d'exploitation supplémentaires à l'avenir.

Des subventions pour réfection de la route cantonale en traversée de localité peuvent être obtenues de la part du Canton. Celles-ci font l'objet d'une demande actuellement en cours.

La répartition par centre de charge entre les travaux de réfection de la chaussée et ceux d'entretien des réseaux d'évacuation des eaux est la suivante :

<b>Entretien routier :</b>	<b>CHF 570'500.00 TTC</b>
<b>Entretien réseaux d'évacuation des eaux :</b>	<b>CHF 169'500 .00TTC</b>
<b>Total :</b>	<b>CHF 740'000.00 TTC</b>

## **5. FINANCEMENT ET AMORTISSEMENT :**

### **6.1 Demande de crédit**

Désirant poursuivre l'entretien des chaussées communales, la Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 740'000.-

### **6.2 Financement**

La dépense d'investissement sera financée par le recours à l'emprunt.

### **6.3 Amortissement**

Le montant global de CHF 740'000.- sera amorti en 40 ans, à raison de CHF 18'500.- par année à porter en compte dès l'année qui succède la fin des travaux.

## **6. CONCLUSION**

Le projet, issu de nombreuses discussions entre la Municipalité et le bureau d'études en charge du projet, concrétise le but de réfectionner la chaussée tout en prenant en compte les besoins en matière de réseaux souterrains avant l'arrivée des bus articulés desservant l'hôpital de Saint-Loup.

La réfection des canalisations du réseau communal d'eaux usées permettra d'en faciliter l'entretien et préviendra les risques de débordement du réseau d'eaux usées.

La structure de la chaussée sera réfectionnée et adaptée de manière à répondre aux exigences de qualité et durabilité fixées dans les normes VSS.

Ce projet s'inscrit globalement dans une démarche de développement durable en conciliant les intérêts des différents modes de déplacements et améliorera la qualité de vie des riverains en matière de bruit routier.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

**Le Conseil général de Pompaples**

**Vu** le préavis relatif à la demande de crédit de CHF 740'000 TTC pour la réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains de la route du Milieu du Monde.

**Vu** le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude,

**Vu** le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,

**Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**DECIDE**

- D'adopter le préavis relatif à la demande de crédit de CHF 740'000.00 TTC pour la réfection de la chaussée et adaptation des réseaux souterrains de la route du Milieu du Monde.
- D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans le présent préavis.
- D'autoriser la Municipalité à emprunter le montant de CHF 740'000.00 TTC.

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 5 janvier 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

La Secrétaire :

A. Bonzon

P. Kettiger